

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du jeudi 29 novembre 2018 à 14h30 à REILLANNE

Le quorum est atteint avec 23 délégués présents et 8 procurations.

M. le Président ouvre la séance. Il accueille les délégués et leur souhaite la bienvenue. Il remercie les élus de Reillanne de nous accueillir.

Mme Marie Christine ALMERAS est désignée secrétaire de séance.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1 - D.E.T.R 2019

Le président présente à l'assemblée les projets qui vont faire l'objet de demande de financements au titre de la DETR 2019 et qui sont les suivants :

A. Construction d'un planétarium

L'assemblée autorise le Président à présenter ces demandes de financements pour 2019 et 2020 à la majorité avec 19 voix pour, 7 voix contre et 5 abstentions.

B. Aménagement du bâtiment du Bleuet ou confiserie Leblanc à Banon

L'assemblée autorise le Président à présenter cette demande de financement à la majorité avec 20 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions.

C. Aménagement de la déchèterie de Banon

L'assemblée autorise le président à présenter ces demandes de financements au titre de la DETR 2019 et de la DSIL 2019 à la majorité avec 25 voix pour et 6 abstentions.

D. Construction d'une crèche à St Michel l'Observatoire

L'assemblée autorise le président à présenter ces demandes de financement pour 2019 et 2020 à la majorité avec 23 voix pour et 8 abstentions.

2 - PROGRAMME ALCOTRA - Versement d'un acompte

L'assemblée autorise le versement d'un acompte au centre d'astronomie partenaire dans le cadre du projet ALCOTRA à la majorité avec 24 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.

3 - VIREMENTS DE CREDITS

A. Budget Economie

Une subvention d'un montant de 45 000 € a été imputée par erreur sur le programme du commerce de Dauphin, alors qu'elle était destinée au projet du planétarium.

Il est proposé une décision modificative afin de rectifier l'imputation.

B. Budget principal

Il s'agit également d'une dépense d'ordre visant à intégrer les études du diagnostic pour l'éclairage public réalisé sur la commune de MANE d'un montant de 6 720 €

C. Annulation de titres

Le Président propose l'annulation d'un titre pour l'assistance téléphonique d'un abonné qui est décédé pour un montant de 66 €.

L'assemblée décide à la majorité avec 28 voix pour et 3 abstentions ces virements de crédits et cette annulation de titre.

4 - BUDGET DECHETS MENAGERS - Nomenclature et TEOM

A) Changement nomenclature

L'assemblée adopte à l'unanimité le changement de nomenclature du budget déchets ménagers

B) Taxe des Ordures ménagères

L'assemblée adopte la disposition du code général des impôts pour soumettre à la TEOM l'ensemble des locaux situés sur le territoire communautaire à la majorité avec 26 voix pour et 5 abstentions.

5 - ATELIER DU MAROQUINIER A ST MICHEL L'OBSERVATOIRE - Cession

L'assemblée autorise la modification cadastrale à la majorité avec 28 voix pour et 3 abstentions.

6 - BOULANGERIE LA MIE DORE A ST MARTIN-LES-EAUX - Baux

L'assemblée autorise le président à signer les baux pour la location de la boulangerie à St Martin-les-Eaux et du logement à la majorité avec 28 voix pour et 2 abstentions.

7 – FERME RELAIS A ST MARTIN-LES-EAUX - Cession

L'assemblée autorise la cession de la ferme relais à son locataire à la majorité avec 27 voix pour et 4 abstentions.

8 – BÂTIMENT ANAIS A ST MICHEL L'OBSERVATOIRE - Bail

L'assemblée autorise la reconduction du bail à la majorité avec 30 voix pour et 1 voix contre.

9 – PIG-LHI – Convention CAF

L'assemblée autorise la signature de la convention avec la CAF à l'unanimité.

10 – CENTRE DE LOISIRS A BANON

L'assemblée décide de retenir les Francas à la majorité avec 25 voix pour et 6 abstentions.

11 – CRECHE « LA RUCHE » A REVEST DU BION - Convention

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de la convention financière et le versement par anticipation d'un acompte à l'association.

12 – TRANSPORT SCOLAIRE - Avenant

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de l'avenant proposé par la région.

13 – LEADER – Demande de financements

A) Extension du réseau Internet

L'assemblée autorise à la majorité avec 26 voix pour et 3 abstentions le président à présenter cette demande de financement au titre du programme LEADER

B) Actions touristiques

L'assemblée autorise à la majorité avec 23 voix pour et 6 abstentions le président à présenter ces demandes de financements au titre du FEADER et de la Région

14 – LOGEMENTS A ST MARTIN-LES-EAUX

Il est proposé de donner mandat au président pour la signature des baux avec les candidats retenue par la municipalité.

L'assemblée adopte ce principe à la majorité avec 29 voix pour et 2 abstentions.

15 – MOTION SUR LA PRESENCE DU LOUP

Une lettre envoyée par les éleveurs sur la présence du loup et une motion sur la régulation du loup adoptée à Barcelonnette est lue en séance

Un vote public est demandé.

L'assemblée adopte à la majorité cette motion en optant pour une régulation du loup avec :

26 Voix Pour	
Philippe WAGNER	Muriel LAVALT
Marie-Claude CLAEYS	Philippe BRESSANGE
Michèle BERTIN	Bernard GIORGI
Guy PISTORESI	Raymond LE MOIGN
Jacques DEPIEDS	Gérard LAPORTE
Olivier DEPIEDS	Stephane DELRIEU
Claude PELLISSIER	Pascal DEPOISSON
Nicolas LAPAILLE	Jean-Paul GROSSO
André BOUFFIER	Marie Christine ALMERAS
Patrick CECCHINI	Guillaume LEFRERE
Gérard BURCHERI	Fabrice PAUL
Claire DUFOUR	Alain CLAPIER
Pierre WEBER	Pierre POURCIN

5 Abstentions
Michel JACOD
Hélène DESPAGNE
Brigitte REYNAUD
Mireille BOR
Claude WICART

Séance close à 17h25.

Mane, le 6 décembre 2018



Le Président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon.

Jacques DEPIEDS